



## Séance du jeudi 28 avril 2016

### VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

**Date de la convocation**  
21 avril 2016

**Date d'affichage**  
21 avril 2016

**Objet de la délibération**  
*Pôle services techniques –  
Service de l'urbanisme –  
Transfert de voirie : RD  
2058 (avenue du 6ème RTS  
et avenue de Beaulieu)*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

CHAOUCHE Dalel donne procuration à CAPELA Marie-Pierre

**Absents :**

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'avenue du 6° RTS, l'avenue de la Gare, le faubourg Notre Dame et l'avenue de Beaulieu sont classés dans le domaine public routier départemental (RD 2058). Suite à l'aménagement de la RD 2058 avec la création d'un passage inférieur sous la voie ferrée au milieu des années 1990, la RD 2058 a perdu sa vocation de voie départementale. Toutefois, le transfert dans le domaine public routier communal n'a jamais été réalisé. Il convient donc de régulariser cette situation.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la commission permanente du 21 mars 2016 du conseil départemental ayant pour objet le transfert de domanialité portant déclassement du domaine public routier départemental de la RD 2058 au profit de la commune de Sollies-Pont, pour une longueur de voirie de 786 m pour son classement dans la voirie communale ;

**CONSIDERANT** que ce transfert, portant classement dans la voirie communale de l'ancienne RD 2058, s'effectue en l'état ;

**CONSIDERANT** que le transfert de domanialité susvisé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie du domaine public ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ACTE** le transfert de domanialité portant classement dans le domaine public routier communal de cette ancienne route départementale ;

- **CHARGE** le maire d'effectuer les formalités administratives ;

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 MAI 2016  
et publication ou notification du

10 MAI 2016



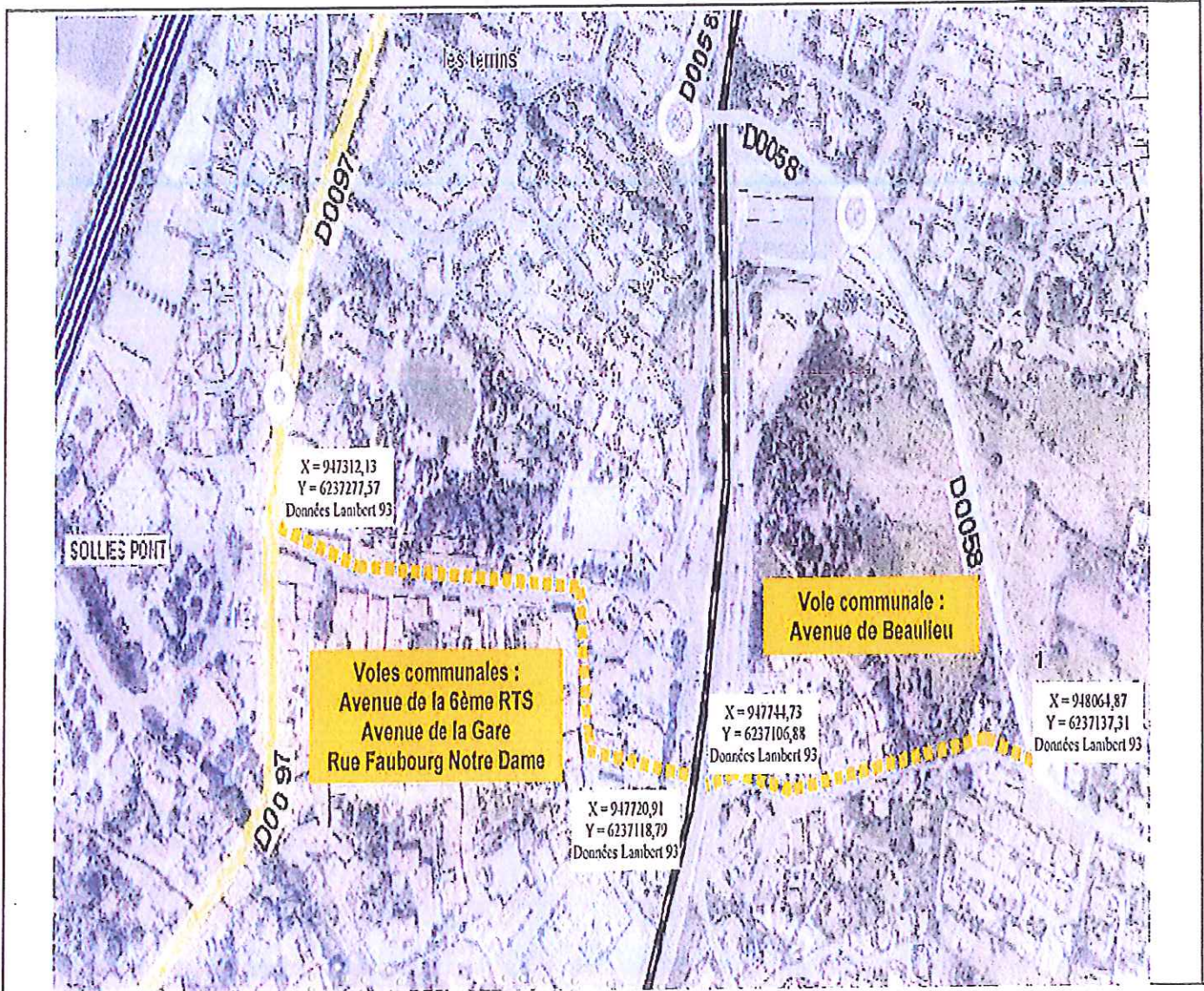
Two red circular official seals of the commune of Sollies-Pont, Var. Each seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT', 'R.F.', and '(Var)'. The seals are partially obscured by the signature.



A faint, circular stamp or watermark consisting of a grid of small circles, possibly a security or archival mark, located at the bottom right of the page.



Commune de SOLLIES-PONT



Réacteur : Direction ROUTES / GCR - Dommianités : SOLLIES-PONT

